



Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 34 09/10

Paris, le 28 juin 2010

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance de l'avant-projet de loi concernant la réforme sur les retraites. Les principes annoncés par le gouvernement font état de justice et de progressivité.

Pour le SE-UNSA la réalité est hélas bien différente. Je tiens solennellement à attirer votre attention sur les injustices qui vont frapper un grand nombre de nos collègues : femmes, parents de trois enfants, anciens instituteurs « catégories actives »...

Tout d'abord, nos collègues mères de trois enfants voient apparaître brutalement la date du 13 juillet 2010 comme date « bascule » pour bénéficier d'un départ anticipé dans les conditions actuelles. A quelques jours des vacances scolaires, certaines sont contraintes à des choix personnels difficiles et délicats, dans la précipitation et sans information précise. Qui plus est, ces multiples départs imprévus risquent de déstabiliser l'organisation du service dès la rentrée prochaine.

Le recul de l'âge légal ne sera pas non plus un simple décalage progressif de 4 mois à 2 ans :

- ne pouvant partir à leur date anniversaire, les enseignants des écoles sont obligés de prolonger leur activité pour terminer l'année scolaire. 4 mois de plus vont se traduire de fait par 1 an supplémentaire !
- pire encore, le projet de réforme impose une nouvelle exigence à laquelle les anciens instituteurs ne pourront pas répondre. La durée requise pour bénéficier des départs anticipés au titre des catégories actives augmente et passe de 15 à 17 ans. Certains professeurs des écoles voient ainsi la date de leur départ en retraite passer de 55 à 62 ans !

En résumé, pour deux générations successives, ces mesures marquent une rupture immédiate dans les droits à la retraite. Ceux acquis précédemment comme ceux liés aux services actifs, disparaissent brutalement.

Pour le SE-UNSA, ces mesures injustes frappent nos collègues de façon intolérable. Par conséquent, nous en demandons le retrait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général